

En vertu d'une convention de cession et de prise en charge, La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers assume tout le passif de la Compagnie d'assurance Standard Life du Canada.

Ayez l'esprit tranquille, même lorsque les marchés sont à la baisse

Renseignez-vous au sujet de notre protection supplémentaire pour les régimes enregistrés de revenu de retraite

Les baisses de marché peuvent être particulièrement alarmantes pour les retraités, puisque vous risquez de ne pas pouvoir permettre à vos placements de récupérer leur valeur. Grâce à leurs garanties intégrées, les fonds distincts sont attrayants à ce chapitre et peuvent contribuer à atténuer ce risque de marché.

Notre Garantie de versement de revenu¹ combinée à nos réductions à raison d'un dollar pour un dollar des garanties, en fait encore plus pour atténuer ce risque de marché. En effet, elle vous permet de toucher, sous forme de revenu, un montant correspondant au moins aux capitaux que vous avez investis (ou à une partie de ceux-ci, selon la série choisie). Lorsque les marchés sont à la baisse, notre garantie offre une protection supérieure.

Pourquoi cette garantie se distingue-t-elle des autres?

Dans un marché baissier, cette garantie offre une protection supérieure pour votre revenu de retraite.

Chaque contrat de Fonds distincts Idéal Signature 2.0 est assorti d'une Garantie de versement de revenu qui protège le montant du revenu de retraite que vous toucherez pendant la durée de votre série. Une fois que vous détenez votre série depuis un certain nombre d'années, nous garantissons qu'un pourcentage de vos capitaux vous sera remis, sous forme de versements de revenu périodiques, déterminé en fonction de la série choisie.

À mesure que vous touchez votre revenu, le montant de la garantie diminue pour tenir compte des versements déjà reçus.

Nous réduisons le montant garanti à raison d'un dollar pour un dollar. Si vous touchez un revenu d'un dollar, la garantie sera réduite d'un dollar. C'est aussi simple que ça.

Ce ne sont pas toutes les compagnies qui calculent les réductions de cette manière. La plupart utilise des réductions proportionnelles. Lorsque les marchés sont à la baisse, ces réductions de garantie ne protégeront pas autant vos capitaux.

Qu'entend-on par « réductions proportionnelles »?

Cette approche rajuste le montant de la garantie en tenant compte de la conjoncture des marchés au moment du retrait. Ce type de réduction tient compte de la valeur de l'investissement avant le retrait par rapport à la garantie. Si la valeur de vos placements a considérablement baissé, le montant de votre garantie subira le même sort.

Qu'entend-on par « réductions à raison d'un dollar pour un dollar »?

Cette approche rajuste le montant de la garantie en soustrayant le montant des versements de revenu de retraite que vous avez touchés. La conjoncture des marchés n'a aucune incidence sur le montant de la réduction. Pour savoir de quel montant votre garantie sera réduite, il vous suffit de faire la somme des retraits, ni plus, ni moins.

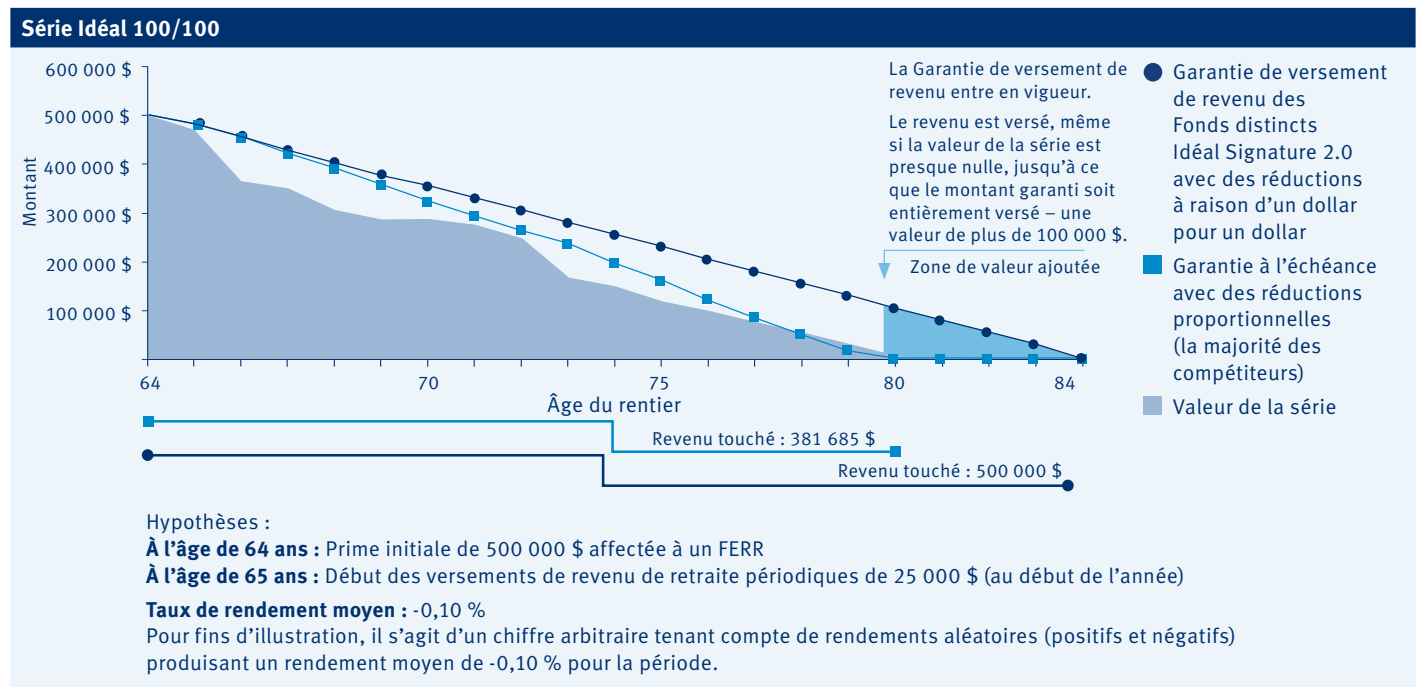
¹ La garantie s'applique après qu'une période d'au moins 10 ans (Séries Idéal 75/100 et Idéal 75/75) ou d'au moins 15 ans (Série Idéal 100/100) se soit écoulée depuis la date de versement de la prime initiale ou la date de la dernière revalorisation, le cas échéant. Pour les conditions complètes et plus de détails, veuillez consulter la Notice explicative des Fonds distincts Idéal Signature 2.0.

Voyez comment la garantie fonctionne

Dans l'exemple qui suit, à l'âge de 64 ans Henri affecte 500 000 \$ à un FERR (Série Idéal 100/100). Un an plus tard, il commence à toucher des versements de revenu de retraite périodiques de 25 000 \$. Puis, les marchés s'effondrent.

Lorsque la Garantie de versement de revenu entre en vigueur, Henri touche un revenu, même si la valeur de la série est presque à zéro. Il continue à toucher les versements de revenu protégés par la garantie.

- ▶ Si la garantie avait fait l'objet de réductions proportionnelles, Henri aurait épuisé son actif au bout de 17 ans, après avoir touché 381 685 \$ de son placement.
- ▶ Grâce à notre Garantie de versement de revenu réduite à raison d'un dollar pour un dollar, le revenu d'Henri dure plus longtemps. Cette approche lui procure une valeur ajoutée de plus de 100 000 \$ en versements de revenu.



Le but est de voir à ce que votre investissement continue toujours de croître et de vous permettre de recevoir plus d'argent.

Les Fonds distincts Idéal Signature 2.0 vous donnent accès au potentiel de croissance des marchés grâce à un vaste éventail

de fonds pouvant vous aider à faire fructifier vos capitaux. Bénéficiez de ce potentiel en toute tranquillité d'esprit et en sachant que même si les marchés baissent, la Garantie de versement de revenu vous protège.

Apprenez-en plus

Communiquez avec votre conseiller.

Le présent document illustre comment la garantie pourrait fonctionner pour les régimes de revenu de retraite détenus dans un contrat en nom propre.

La Série Idéal 75/75, la Série Idéal 75/100 et la Série Idéal 100/100 sont offertes en vertu de notre Contrat de Fonds distincts Idéal Signature 2.0, qui est un produit d'assurance.

Vous trouverez une description des principales caractéristiques et des conditions générales des Fonds distincts Idéal Signature 2.0 de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers dans la Notice explicative et le Contrat. Veuillez consulter la section sur les revalorisations pour obtenir de plus amples renseignements sur les règles qui régissent cette disposition. L'information a été simplifiée aux fins du présent document. En cas de divergence entre l'information contenue dans le présent document et la Notice explicative et le Contrat des Fonds distincts Idéal Signature 2.0, ce sont ces derniers qui prévaudront.

Sous réserve des garanties prévues, toute partie de la prime ou autre somme affectée à un Fonds distinct Idéal est investie aux risques du titulaire du contrat, et sa valeur peut augmenter ou diminuer selon les fluctuations de la valeur marchande de l'actif du fonds.

Les tableaux et les illustrations contenus dans le présent document sont fournis à titre d'exemple seulement. Ils ne visent aucunement à projeter ou à prévoir des résultats de placement. L'exemple fourni dans ce document montre un produit offrant une Garantie à l'échéance de 100 % et une Garantie au décès de 100 %.

La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers

www.standardlife.ca